

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-6-1

N° applicatif 10421

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

SUBVENTIONS A PLUSIEURS OPERATEURS CULTURELS DE LA MEMOIRE ET DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions à deux opérateurs culturels de la Mémoire : au Mémorial de l'Alsace Moselle (51 588 €), et au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf (56 337,27 €) et approbation de conventions afférentes ; ainsi que l'attribution de subventions de fonctionnement à plusieurs opérateurs culturels, œuvrant pour le rayonnement et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sur le territoire alsacien pour un montant de 30 000 €.

I. Subventions aux structures mémorielles

a) Mémorial de l'Alsace-Moselle

Le Mémorial d'Alsace-Moselle, géré par un syndicat mixte composé de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et de la Commune de Schirmeck, a pour mission de faire connaître l'histoire et le patrimoine de l'Alsace-Moselle auprès d'un large public et de mettre en lumière les spécificités de ce territoire de 1870 à nos jours, avec une attention particulière portée à la Seconde Guerre mondiale. Il sollicite, au titre de l'année 2024, une subvention d'investissement de 51 588 €.

Il est proposé d'attribuer au Mémorial d'Alsace-Moselle une subvention d'investissement de 51 588 € maximum pour son projet de renouvellement des équipements de vidéo projection et de travaux de rénovation des équipements de sécurité incendie. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux et sur présentation des

factures acquittées selon les modalités présentées en annexe 1 au présent rapport. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 1 au présent rapport.

b) Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

L'Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf a ouvert le jeudi 3 août 2017. Equipement culturel à la fois historique, touristique et mémoriel, sa mission est avant tout pédagogique.

Au-delà de l'histoire du lieu, cet équipement interroge tout le long du parcours pédagogique l'évolution des relations franco-allemandes et le lent travail de réconciliation entamé par les anciens combattants eux-mêmes au lendemain du conflit et s'incarnant aujourd'hui lors des commémorations communes des deux pays.

Par délibération n° CP-2024-4-6-1 de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 mai 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € a été attribuée au CMNHWK au titre de l'année 2024.

Une convention de partenariat pour l'attribution de cette subvention de fonctionnement a été conclue le 21 mai 2024.

La structure associative sollicite, également au titre de 2024, une subvention d'investissement de 16 000 € pour la réhabilitation et l'aménagement d'un chalet à proximité de l'histoire en salle pédagogique et en espace hors sol pour l'accueil de groupes. Le projet est prévu sur une période de 3 ans (2022-2024) a déjà fait l'objet de demandes de subventions d'investissement en 2022 et 2023 auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, à hauteur de 70 000 €.

Il est proposé d'attribuer au CMNHWK une subvention d'investissement de 16 000 € maximum en 2024.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 2 au présent rapport.

Dans la mesure où le montant total des subventions versées à l'association en 2024 excède 23 000 €, la conclusion d'une convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Comité du monument national du Hartmannswillerkopf est requise. Cette convention de partenariat pour l'attribution d'une subvention d'investissement est jointe en annexe 3 au présent rapport.

La structure sollicite également, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement complémentaire de 40 337,27 € en raison du désengagement de l'un de ses mécènes et de l'urgence à payer, le 30 octobre 2024, l'annuité 2024 du prêt qu'elle a consenti en 2016. Dans l'hypothèse où l'association percevra toute ou partie de la somme manquante de 40 337,27 € au titre de l'année 2024 par le biais d'un ou plusieurs tiers financeur(s) autre(s) que la CeA, l'association s'engage à informer sans délai la CeA et à lui reverser en totalité ou partiellement cette somme.

Par conséquent, si l'association obtient la somme manquante par le biais d'un ou plusieurs tiers financeur(s), la CeA pourra exiger le reversement de la subvention attribuée.

La convention de partenariat pour l'attribution de cette subvention de fonctionnement complémentaire est jointe en annexe 7 au présent rapport.

II. Subventions de fonctionnement aux opérateurs œuvrant pour la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

Parmi ses orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace s'est dotée d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle, dont les orientations ont été adoptées par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-4-6-1 du 13 novembre 2023. Celles-ci visent à valoriser l'exceptionnel héritage scientifique et technique du territoire, développer le libre arbitre de chacun, et ainsi inscrire la diffusion des savoirs comme une composante essentielle d'émancipation des citoyens.

La Collectivité européenne d'Alsace intervient dans ce domaine par l'intermédiaire du Vaisseau, et apporte son soutien aux structures dont les actions répondent aux enjeux identifiés dans sa politique culturelle scientifique, technique et industrielle. Au titre de son déploiement, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 30 000 € à trois opérateurs, en vue de soutenir leurs actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire alsacien, qui entrent en cohérence avec les orientations retenues. Ces soutiens pourront faire l'objet de partenariats plus pérennes à construire dès l'année 2025.

a) Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg – Fête de la science 2024

La Fête de la science est un événement national sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette manifestation, gratuite et conviviale, a pour but de favoriser la rencontre entre le grand public et les scientifiques. Elle représente une opportunité de toucher plus de 7 000 visiteurs sur l'ensemble du territoire, dont plus de 2 000 scolaires, du primaire à la terminale, lors de journées dédiées ou lors de rencontres entre élèves et chercheurs au sein des établissements du Bas-Rhin.

La 33^{ème} édition de la Fête de la Science s'est tenue du 4 au 14 octobre 2024, avec pour thématique « Océans de savoir ». Le Vaisseau a organisé à cette occasion un Village des Sciences. Le Festival rhénan de la science, programmé du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 en ouverture de la saison culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace, a également reçu la labellisation Fête de la science 2024.

Cet événement national est coordonné dans le Bas-Rhin par le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg, qui a à cœur de développer des actions réunissant science et société sur l'ensemble du territoire grâce à son réseau de partenaires, notamment la Bibliothèque d'Alsace. Il est ainsi proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Strasbourg au titre de la coordination de la Fête de la science 2024. La convention afférente est jointe en annexe 4 au présent rapport.

b) La Nef des sciences – Projets de diffusion de la culture scientifique en territoires

La Nef des Sciences est une association mulhousienne qui a pour mission de faire vivre le dialogue entre la science et la société, d'éveiller le sens critique des citoyens d'aujourd'hui et de demain, et de permettre l'échange et le partage des connaissances à travers la diffusion de la culture scientifique. C'est également un lieu de médiation et de diffusion de l'intérêt pour les sciences, au travers d'actions de médiation culturelle : ateliers, expositions, débats mouvants...

Dans une démarche d'irrigation du territoire et afin de faire vivre les sciences au plus près du public alsacien, la Nef des sciences coordonne à l'échelle haut-rhinoise ou alsacienne plusieurs projets :

- « Escapes des sciences », visant à diffuser des outils de médiation clés en main (expositions itinérantes, malles pédagogiques), et ouvrir ainsi la voie à l'organisation d'animations complémentaires à destination d'un public large (scolaire, étudiant, grand public).
- « A votre santé ! », le mois de la recherche médicale en partenariat avec l'INSERM, afin de favoriser le dialogue et le débat entre chercheurs et citoyens sur les questions de santé humaine. Ce rendez-vous annuel s'est tenu du 1^{er} au 31 mars 2024.
- La Fête de la science, événement national coordonné dans le Haut-Rhin par la Nef des sciences, du 4 au 14 octobre 2024.

Ainsi, à l'instar de l'année 2023, il est proposé de soutenir la Nef des Sciences à hauteur de 8 000 € pour la mise en œuvre de ses actions de diffusion de la culture scientifique sur le territoire alsacien. La convention afférente est jointe en annexe 5 au présent rapport.

c) Compagnie Esprit Joueur – Le Curieux Festival 2024

La compagnie Esprit Joueur porte et organise, en partenariat avec la compagnie « Va Savoir », le projet de « Curieux Festival », qui réunit pendant deux semaines artistes et chercheurs, à travers des rencontres, des spectacles d'inspiration scientifique (théâtre, cirque, musique ou humour), et des expériences insolites, dans une dizaine de lieux culturels et scientifiques de l'Eurométropole de Strasbourg. Les éditions 2022 et 2023 ont réuni près de 5000 spectateurs. La 3^{ème} édition du Curieux Festival s'est tenue du 14 au 26 avril 2024.

Le Curieux Festival met en lumière les sciences à travers le prisme du spectacle vivant, afin d'inciter les spectateurs à s'interroger sur les enjeux contemporains inhérents aux sciences et d'aiguiser leur esprit critique, grâce à des œuvres au croisement entre art et science. Ces propositions artistiques abordant des thématiques scientifiques ou techniques, contribuent à décroquer les champs culturels et à amener de nouveaux publics à la culture scientifique par le biais de l'émerveillement.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 17 000 € à la compagnie Esprit Joueur au titre de l'organisation du Curieux Festival 2024. La convention afférente est jointe en annexe 6 au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer et d'autoriser le versement des subventions ci-après, au titre de la politique Mémoire :
 - 51 588 € maximum de subvention d'investissement au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle au titre de l'année 2024 pour son projet de renouvellement des équipements de vidéo projection et de travaux de rénovation des équipements de sécurité incendie. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique selon les modalités présentées en annexe 1 au présent rapport ;
 - 16 000 € maximum de subvention d'investissement au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf au titre de l'année 2024 pour son projet de réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf en salle pédagogique et en espace hors sol pour l'accueil de groupes. Cette subvention fera l'objet d'un

versement unique selon les modalités présentées en annexe 2 au présent rapport ;

- 40 337, 27 € maximum de subvention de fonctionnement complémentaire au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf au titre de l'année 2024 pour permettre à l'association de payer l'échéance 2024 d'un prêt consenti en 2016 suite au désengagement d'un tiers financeur de ce prêt, étant précisé que dans l'hypothèse où l'association percevra toute ou partie de la somme manquante de 40 337,27 € au titre de l'année 2024 par le biais d'un mécène ou d'un autre financeur que la Collectivité européenne d'Alsace, l'association s'engage à informer sans délai la Collectivité européenne d'Alsace et à lui reverser ladite somme;
- D'approuver la convention portant sur l'attribution d'une subvention d'investissement relative à la réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf, à conclure avec le Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf, jointe en annexe 3 au présent rapport ;
- D'approuver la convention portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire relative au paiement de l'annuité 2024 d'un prêt contracté en 2016 par le Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf à conclure avec cette association, jointe en annexe 7 au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer ces deux conventions ;
- D'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement ci-après, au titre de la politique de Culture Scientifique, Technique et Industrielle :
 - Une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Université de Strasbourg, pour la coordination de l'édition 2024 de la Fête de la science dans le Bas-Rhin ; par dérogation au Règlement budgétaire et financier, cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après signature de la convention ;
 - Une subvention de fonctionnement de 8 000 € à la Nef des sciences, pour la mise en œuvre d'actions de diffusion de la culture scientifique sur le territoire alsacien ; cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après signature de la convention ;
 - Une subvention de fonctionnement de 17 000 € à la compagnie Esprit Joueur, pour l'organisation de l'édition 2024 du Curieux Festival ; par dérogation au Règlement budgétaire et financier, cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après signature de la convention ;
- D'approuver les conventions financières correspondantes, jointes en annexes 4, 5 et 6 au présent rapport, à conclure respectivement avec l'Université de Strasbourg, la Nef des sciences et la compagnie Esprit Joueur, et de m'autoriser à les signer.
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes (une demande complémentaire de 21 588 euros est sollicitée en DM2 de l'année 2024 pour la ligne P253O005T04 – subvention MAM) :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P253	O005	P253E08	T04	(1301) 204-2041582-314	51 588 €
P253	O003	P253E04	T05	(1300) 204-20422-312	16 000 €
P253	O003	P253E02	T94	(1098) 65-65748-312	40 337.27 €
P175	O001	P175E01	T94	(4432) 65-657382-311	5 000 €
P175	O002	P175E01	T94	(1234) 65-65748-311	25 000 €
TOTAL					137 925.27 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.